DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 5

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Géraldine BASTIEN, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 5
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Marion CANALES

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Son examen constitue un acte majeur de la vie de la commune. Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et il est soumis pour approbation avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2022 est le résultat de l'exécution du budget primitif. Comme chaque année, l'élaboration budgétaire s'est faite selon les orientations politiques décidées tout en prenant en compte le contexte social, économique et environnemental spécifique.

Vers une sortie de crise sanitaire…

Depuis mars 2020 et l'arrivée de la pandémie sur notre territoire, les cycles de mise à l'arrêt et de réouverture de services se sont succédé au gré de l'évolution du contexte sanitaire. Ce rythme en dent de scie a conduit à un ralentissement significatif de l'activité municipale, tandis que les enjeux nouveaux issus de la crise l'ont également contrainte à se réorienter dans une logique d'adaptation permanente, notamment en construisant ponctuellement des dispositifs financiers de soutien.

En parallèle, les instances municipales ont été renouvelées et la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions en juillet 2020. Ce nouveau cycle politique a nécessité des temps d'appropriation et de dialogues pour permettre aux nouveaux élus de prendre la mesure de leur mandat et de leurs domaines d'intervention.

À l'aune de la préparation budgétaire 2022, l'avancée de la campagne vaccinale conjuguée au ralentissement saisonnier des contaminations laissaient espérer une sortie de crise progressive. Le projet politique s'est par ailleurs affiné et la Ville a adopté sa programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, boussole budgétaire et opérationnelle pour les années à venir.

…Et une affirmation des orientations politiques : responsabilité, volontarisme et exigence

En ce sens la programmation budgétaire 2022 a été préparée dans une démarche de retour à un fonctionnement normal des services, intégrant les cycles propres de la collectivité (année scolaire, saison sportive et culturelle, cycle budgétaire…), tout en conservant une approche contrainte et responsable dans l'évolution des principaux agrégats budgétaires (dépenses et recettes), pour maintenir une trajectoire financière cohérente par rapport aux ambitions du mandat.

Dans ce cadre, le budget primitif 2022 a été construit pour répondre à trois objectifs :

- Responsabilité dans la gestion : pas de hausse de fiscalité, pas d'alourdissement de la dette et des dépenses RH contenues ;
- Volontarisme dans le déploiement : action forte en direction des transitions sociales, économiques, écologiques qui projette la Ville vers demain ;
- Exigence dans la réponse de proximité : solidarités avec toutes les générations, cadre de vie, gestion quotidienne, actions utiles aux usagers.

Ainsi, l'équipe municipale a poursuivi ses engagements en année 2 du nouveau mandat. Ces projets ont été menés tout en développant une gestion saine des leviers financiers municipaux.

PRÉSENTATION COMPTABLE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le compte administratif 2022 de la Ville de Clermont-Ferrand présente l'exécution budgétaire du budget principal et des six budgets annexes.

Pour rappel, bien que le budget annexe 15 « Bamba » ait été créé lors du conseil municipal du 15 décembre 2021, son budget primitif n'a été adopté que lors du conseil municipal du 15 avril 2022. Néanmoins, les prévisions budgétaires afférentes sont présentées dans la colonne budget primitif du tableau ci-dessous.

De plus, il est à noter que le budget annexe 07 « Centre d'expositions ville » est clôturé au 31 décembre 2022. Son exécution budgétaire est donc intégrée au présent rapport, mais l'affectation de ses résultats est intégrée aux résultats du budget principal.

La présentation des comptes de l'exercice en M14 s'établit à partir des tableaux successifs présents sur les documents comptables :

- La vue d'ensemble de l'exécution du budget, toutes écritures confondues,
- La vue d'ensemble des sections détaillées par chapitre,
- La balance générale, mandats et titres, ventilée entre mouvements réels et mouvements d'ordre,
- Le détail des sections par article en dépenses et en recettes.

Ce tableau reflète la vue d'ensemble tous budgets confondus des crédits déployés pendant l'exercice budgétaire.

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRIMITIF	DM N° 1	DM N° 2	DM N° 3	TOTAUX BUDGET PRIMITIF ET DECISIONS MODIFICATIVES
REPRISE DU RESULTAT BRUT GLOBAL 2021			16 406 042,09 (*)		**16 406 042,09**
RECETTES					
- Section d'investissement	46 839 868,98	0,00	-659 163,76	-7 306 820,65	**38 873 884,57**
- Section de fonctionnement	188 237 063,00	1 340 213,35	74 047,29	469 364,00	**190 120 687,64**
TOTAUX	235 076 931,98	1 340 213,35	15 820 925,62	- 6 837 456,65 (*)	245 400 614,30
DEPENSES					
- Section d'investissement	64 905 765,98	1 338 007,12	14 747 733,33	-8 004 741,65	**72 986 764,78**
- Section de fonctionnement	170 171 166,00	2 206,23	1 073 192,29	1 036 253,00	**172 282 817,52**
TOTAUX	235 076 931,98	1 340 213,35	15 820 925,62	- 6 968 488,65 (**)	245 269 582,30

(*) **Le résultat brut global 2021** correspond à la différence entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et d'investissement. Ce résultat est la base de calcul pour le résultat net à affecter en déduisant de ce montant le besoin de

financement des reports et des déficits d'investissement reportés. Pour rappel, le résultat net de fonctionnement restant à la clôture 2021 s'élevait à 2 773 813,64 €.

(**) **Décision modificative en déséquilibre** du fait de la décision modificative du budget annexe Bamba qui a la particularité d'être en sur-équilibre du fait du fonctionnement de ce budget annexe.

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2022

Ce tableau retrace le taux d'exécution globale de l'exercice 2022 avec la reprise du résultat antérieur (hors opérations d'ordre).

MOUVEMENTS REELS	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION (en %)	RAPPEL 2021 (en %)
REPRISE DU RESULTAT 2021	16 406 042,09	16 406 042,09	-	-
RECETTES				
- Section d'investissement	38 873 884,57	21 559 695,20	55,46	62,13
- Section de fonctionnement	190 120 687,64	193 945 057,61	102,01	100,67
TOTAUX	245 400 614,30	215 504 752,81	87,82	91,45
DEPENSES				
- Section d'investissement	72 986 764,78	53 898 895,06	73,85	68,18
- Section de fonctionnement	172 282 817,52	166 451 899,36	96,62	93,35
TOTAUX	245 269 582,30	220 350 794,42	89,84	85,64

Il s'agit de l'ensemble des mandats et des titres émis ayant trait au seul exercice 2022, y compris le résultat de fonctionnement de l'année antérieure affecté en investissement (compte 1068).

LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT BRUT DE CLÔTURE ET DU RESULTAT NET 2022

	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE ESPACE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	BUDGET PRINCIPAL (00) + BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	BUDGETANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)	BUDGET ANNEXE BAMBA (15)	**TOTAUX**
RESULTAT BRUT									
SECTION D'INVESTISSEMENT (a)	-10 593 908,74	3 532,35	-10 590 376,39	61 635,99	278 830,46	329 850,57	-155 111,76	0,00	**-10 075 171,13**
SECTION DE FONCTIONNEMENT (b)	20 814 831,84	-283,35	20 814 548,49	0,00	0,00	0,00	359 991,32	460 631,80	**21 635 171,61**
RESULTAT BRUT GLOBAL (c = a+b)	**10 220 923,10**	**3 249,00**	**10 224 172,10**	**61 635,99**	**278 830,46**	**329 850,07**	**204 879,56**	**460 631,80**	11 560 000,48
RESTES A REALISER									
DEPENSES (d)	10 654 373,68	0,00	10 654 373,68	19 955,00	152 210,77	113 644,80	25 023,11	0,00	**10 965 207,36**
RECETTES (e)	1 687 555,00	0,00	1 687 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 687 555,00**
BESOIN DE FINANCEMENT (f = d-e)	**-8 966 818,68**	**0,00**	**-8 966 818,68**	**-19 955,00**	**-152 210,77**	**-113 644,80**	**-25 023,11**	**0,00**	-9 277 652,36
ou									
EXCEDENT DE FINANCEMENT (g = e-d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
RESULTAT NET									
SECTION D'INVESTISSEMENT (h = a+f ou a+g)	-19 560 727,42	3 532.35	-19 557 195,07	41 680,99	126 619,69	216 205,77	-180 134,87	0,00	**-19 352 823,49**
SECTION DE FONCTIONNEMENT (i = b)	20 814 831,84	-283,35	20 814 548,49	0,00	0,00	0,00	359 991,32	460 631,80	**21 635 171,61**
TOTAL (j = h +i)	**1 254 104,42**	**3 249,00**	**1 257 353,42**	**41 680,99**	**126 619,69**	**216 205,77**	**179 856,45**	**460 631,80**	2 282 348,12

À noter : le résultat de 2 282 348,12 € ci-dessus exposé est celui avant la démarche complète d'affectation des résultats. Il est calculé en prenant l'excédent de fonctionnement moins les déficits d'investissement atténués des excédents d'investissement des budgets et le besoin de financement des reports. Ce résultat est différent du résultat de fonctionnement pour financer des opérations nouvelles exposé dans la délibération de l'affection des résultats. Ce dernier s'élève à 1 897 841,67 €. Il est calculé en prenant l'excédent de fonctionnement moins les déficits d'investissement des budgets et le besoin de financement des reports. Il n'est pas atténué par la prise en compte des excédents d'investissement qui eux s'inscrivent en excédent d'investissement reporté (voir détails ci-après).

Le résultat net prend en compte le solde du résultat N-1 et les restes à réaliser de l'ensemble des budgets de la Ville.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagés mais non encore réalisés à la clôture de l'exercice 2022. Les crédits correspondants sont repris en 2023, au budget supplémentaire, afin d'assurer la poursuite des acquisitions et des travaux en dépenses et l'encaissement des subventions d'équipement en recettes.

C'est ce dernier résultat qui servira de base à la décision d'une affectation sur l'exercice N+1. Il correspond au résultat de l'exercice 2022, corrigé du solde des résultats antérieurs, qui ne fait l'objet d'aucune réalisation budgétaire.

Il convient de préciser que 3 budgets annexes (BA n° 06, 08 et 11) présentent des excédents d'investissement reportés. Ces excédents permettent de couvrir le besoin de financement des restes à réaliser 2022 sur chacun d'eux.

De ce fait, en 2022, le résultat brut au 31 décembre est de 11 560 000,48 €. Le résultat net à répartir et à affecter, c'est-à-dire la somme entre le résultat au 31 décembre et le solde des crédits reportés est de 2 282 348,12 € (11 560 000,48- 9 277 652,36).

Cependant, le résultat de fonctionnement reporté pour financer des opérations nouvelles exposé dans la délibération de l'affection des résultats s'élève à 1 897 841,67 € (et non de 2 282 348,12 €). Il est calculé en prenant l'excédent de fonctionnement moins les déficits d'investissement des budgets et le besoin de financement des reports. Il n'est pas atténué par la prise en compte des excédents d'investissement qui eux s'inscrivent en excédent d'investissement reporté.

En M14, en effet, seule l'affectation du résultat de fonctionnement fait l'objet d'une écriture budgétaire, après constatation au compte administratif d'un excédent de fonctionnement. Le solde éventuel du résultat de fonctionnement ainsi que le résultat reporté d'investissement sont automatiquement repris pour constituer le résultat cumulé de l'exercice.

L'EXÉCUTION DETAILLEE DU BUDGET 2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits de la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, pour le budget principal et les budgets annexes.

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)	BUDGET ANNEXE BAMBA (15)	TOTAUX
DEPENSES								
- Prévisions	168 962 758,52	36 480,00	11 320,00	665 850,00	202 720,00	451 425,00	1 952 264,00	**172 282 817,52**
- Réalisations	163 789 073,06	27 392,98	283,74	652 441,13	185 801,27	323 287,27	1 473 619,91	**166 451 899,36**
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Taux de réalisation (R/P)	96,90 %	75,10 %	2,50 %	98,00 %	91,70 %	71,60 %	75,50 %	**96,60 %**
RECETTES								
- Prévisions	187 954 322,35	61 480,00	11 320,00	946 266,00	574 720,00	441 547,29	131 032,00	**190 120 687,64**
- Réalisations	191 569 088,35	46 734,35	0,39	874 867,13	550 317,27	443 418,32	460 631,80	**193 945 057,61**
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Taux de réalisation (R/P)	101,90 %	76,00 %	0,00 %	92,50 %	95,80 %	100,40 %	351,54 %	**102,00%**

I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2022	REALISATIONS 2022	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	PART EN %
ATTENUATIONS DE CHARGES	367 000,00	543 328,20	148,00	0,30
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	13 425 162,00	12 575 365,71	93,70	6,50
IMPOTS & TAXES	124 401 874,35	126 463 480,40	101,70	65,20
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	46 042 056,00	46 821 215,16	101,70	24,10
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 667 297,29	1 826 965,11	109,60	0,90
PRODUITS FINANCIERS	2 115 292,00	2 137 443,79	101,00	1,10
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 959 806,00	3 436 738,47	175,40	1,80
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	142 200,00	140 520,77	98,80	0,10
TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	/	/
TOTAUX	190 120 687,64	193 945 057,61	102,00	100,00

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **193,9 M€**, contre 183,5 M€ en 2021, soit + 5,67 %. Cette évolution est principalement due à l'augmentation du produit des impôts et taxes, des dotations, subventions et participations et des produits exceptionnels liés à la vente de biens immobiliers.

Au chapitre 70 « Produits des services et du domaine », on constate une recette totale de **12,57 M€** contre 12,65 M€ en 2021. Ces produits restent constants d'une année sur l'autre. Néanmoins, on constate un écart entre le prévisionnel et le réalisé. Il vient principalement des « droits de stationnement et location sur la voie publique » (3,2 M€ réalisé pour 4,4 M€ prévu).

Au chapitre 73 « Impôts et taxes », la recette totale est de **126,5 M€** contre 122,8 M€ en 2021 soit + 3 %. Cette évolution s'explique par la dynamique des bases d'imposition. De plus, on constate des réalisations plus élevées que les prévisions. Cet écart est dû à l'augmentation du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 1 M€) et de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (+ 168 k€).

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », la Ville a perçu **46,8 M€** contre 43,8 M€ en 2021. L'augmentation 2021 / 2022 s'explique par l'augmentation des dotations (+ 1,6 M€) avec notamment l'augmentation des allocations compensatrices taxes foncières bâtie et de la Dotation de Solidarité Urbaine. L'écart entre prévision et réalisation est principalement dû à l'augmentation de la dotation forfaitaire, des prestations de service CAF et de l'attribution de subventions dans le cadre d'actions ponctuelles des directions.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », la Ville a perçu **1,8 M€** en 2022 contre 0,9 M€ en 2021. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des revenus des immeubles.

Au chapitre 76 « Produits financiers » : le montant de **2,14 M€** est stable par rapport à 2021. Dans ce chapitre sont reçus les remboursements d'intérêts d'emprunt transférés par le GFP de rattachement, les indemnités du fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risques, et les revenus des valeurs mobilières de placements, stables d'année en année.

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels », on retrouve **3,4 M€** contre 0,7 M€ en 2021. Cette hausse est due en grande partie aux produits des cessions d'immobilisations qui ont fortement augmenté par rapport à 2021 (1,45 M€ en 2022 pour 0,4 € en 2021) et au reversement de l'excédent du bilan de gestion de l'EPF Auvergne.

II – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DEPENSES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2022	REALISATIONS 2022	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	PART EN %
CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 847 647,00	26 704 741,74	86,60	16,00
CHARGES DE PERSONNEL	94 323 762,00	93 888 587,42	99,50	56,40
ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 330 268,00	14 302 517,00	99,80	8,60
DEPENSES IMPREVUES	300 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 518 867,52	25 029 621,17	98,10	15,00
FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	258 500,00	233 784,27	90,40	0,10
CHARGES FINANCIERES	3 320 110,00	3 170 270,22	95,50	1,90
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 804 433,00	2 543 147,54	90,70	1,50
DOTATIONS AUX PROVISIONS	579 230,00	579 230,00	100,00	0,30
TOTAUX	172 282 817,52	166 451 899,36	96,60	99,80

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 166,4 M€ contre 158,7 M€ en 2021 soit une progression de + 4,8 %.

Le principal poste de dépenses de fonctionnement à la Ville est le chapitre « Charges de personnel ». Il s'élève pour l'exercice 2022 à **93,9 M€**, soit environ 56% des dépenses réelles de fonctionnement. L'année précédente, ces dépenses s'élevaient à 92 M€, avec un poids légèrement supérieur dans le total des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses est conforme aux prévisions. L'augmentation correspond à la hausse du salaire minimum sur les 8 derniers mois de l'année, au relèvement de l'indice minimum de traitement (indice plancher) également sur les 8 derniers mois, au dégel du point d'indice au 01/07/2022 (+ 3,5 %) et à la révision du RIFSEEP sur les 4 derniers mois.

Le chapitre « Charges à caractère général », comprenant les dépenses de fluides, les petits équipements et les fournitures, ainsi que les prestations de services non immobilisables, s'élève à **26,7 M€,** soit 16 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'an dernier, il était de 25,5 M€ (représentant 16,5 % des dépenses réelles de fonctionnement).

Citons les principaux postes de dépenses sur ce chapitre pour 2022 :

Bâtiments et espace publics
** fluides pour 4,05 M€ (électricité 2 144 k€, gaz 562 k€, chauffage urbain 616 k€, combustible 315* k*€, eau 414 k€)*
** frais de maintenance pour 989 k€*
** locations mobilières pour 642 k€ dont locations de photocopieurs, locations pour logistique*
** locations immobilières pour 456 k€*
** assurances pour 292 k€ (auto 163 k€, biens 129 k€)*

Services à la population
** primes à la performance, hors subventions, des associations sportives pour 145 k€ (Clermont-Foot 120 k€, JAVCM 25 k€)*
** consommables et prestations pour le Centre d'Initiation à l'Art 1000 formes : 429 k€, pour « graines de spectacle » 144 k€, 116 k€ dépenses pour l'Opéra, Centre photo Fontfreyde 60 k€, parcours culturels des enfants 41 k€*
** sites de Besse pour 183 k€ ; Ker Netra 201 k€ ; Theix 134 k€*
** alimentation toutes directions (hors sites de Besse, Ker Netra et Theix) pour 2,1 M€*

Solidarité et cohésion sociale
** fournitures et entretien des espaces verts par des ESAT/CCAS pour 207 k€*

Ressources humaines, relation usagers et transformation digitale
** frais liés aux agents municipaux pour 838 k€ (formation 368 k€ + 77 k€ de déplacements, achat de vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour 217 k€, téléphonie fixe et mobile 176 k€)*

Citoyens
** 215 k€ pour le Demain Clermont, 55 k€ pour les animations de fin d'année et 46 k€ convention citoyenne*

Le chapitre « Atténuation de produits » s'élève à 14,3 M€. Il comprend notamment l'attribution de compensation que la Ville de Clermont-Ferrand verse à Clermont Auvergne Métropole, pour 13,15 M€. L'attribution de compensation correspond au paiement du coût des services mutualisés (pour compenser le traitement des agents payés par la Métropole et qui effectuent des missions pour la Ville), ainsi que d'une part fixe calculée lors du transfert des compétences en 2017.
Le chapitre « Atténuation de produits » comprend également le reversement à la Métropole du Forfait Post-Stationnement, le Fonds de péréquation des ressources communales et la restitution pour dégrèvement de la taxe d'habitation pour les logements vacants, qui correspondent toutes à des diminutions de recettes perçues par la Ville.

Le chapitre « Autres charges de gestion courante » s'élève à 25 M€. Sur ce chapitre sont dépensées les subventions de fonctionnement versées aux associations et satellites de la Ville, dont 9,3 M€ pour le CCAS (représentant le solde de la subvention allouée en 2021 et le 1er acompte 2022) et 11,2 M€ pour les associations. Depuis 2020, le montant versé aux OGEC (écoles privées) a augmenté, car il comprend désormais les écoles maternelles avec l'entrée en vigueur en septembre 2019 de la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans. Ce montant est compensé en exercice N+1 par un reversement de l'Etat.

Le chapitre « Charges financières » s'élève à 3,17 M€, correspondant au coût financier des emprunts (paiement des intérêts d'emprunt). Il est en très légère baisse par rapport à 2021. Une baisse de 40 k€ est constatée. Elle est due aux travaux d'optimisation des frais financiers menés depuis 2017.

Le chapitre « Charges exceptionnelles » s'élève à 2,5 M€, dont 1 M€ de subvention d'équilibre aux budgets annexes n° 8 et n° 11. C'est également sur ce chapitre que sont imputés les titres annulés sur les exercices antérieurs (400 k€ en 2022).

L'EXÉCUTION DETAILLEE DU BUDGET 2022 – SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution des crédits de la section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, pour le budget principal et les budgets annexes.

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)	BUDGET ANNEXE BAMBA (15)	TOTAUX
DEPENSES								
- Prévisions	71 470 081,73	71 294,62	3 532,35	504 725,05	652 175,06	284 955,97	0,00	**72 986 764,78**
- Réalisations	53 204 834,31	4 000,00	0,00	167 904,59	314 840,49	207 315,67	0,00	**53 898 895,06**
- Restes à réaliser	10 654 373,68	19 955,00	0,00	152 210,77	113 644,80	25 023,11	0,00	**10 965 207,36**
- Taux de réalisation (R/P)	74,40 %	5,60 %	0,00%	33,30 %	48,30 %	72,80 %	/	**73,80 %**
- Taux de réalisation (R+RàR/P)	89,40 %	33,00 %	0,00%	63,40 %	65,70 %	81,50 %	/	**88,90 %**
RECETTES								
- Prévisions	36 863 620,57	0,00	0,00	50 000,00	0,00	8 000,00	1 952 264,00	**38 873 884,57**
- Réalisations	20 030 844,79	0,00	0,00	50 000,00	0,00	5 230,50	1 473 619,91	**21 559 695,20**
- Restes à réaliser	1 687 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 687 555,00**
- Taux de réalisation (R/P)	54,30 %	/	/	100,00 %	/	65,40 %	75,50 %	**55,50 %**
- Taux de réalisation (R+RàR/P)	58,90 %	/	/	100,00 %	/	65,40 %	75,50 %	**59,80 %**

I – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

NATURE DES RECETTES BUDGET PRINCIPAL (Mouvements réels)	PREVISIONS 2022	REALISATIONS 2022	RESTES A REALISER 2022	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	TAUX DE REALISATION (R+RàR/P) EN %
SUBVENTIONS DE L'ETAT	874 425,00	1 608 620,60	14 425,00	184,00	185,60
SUBVENTIONS DE LA REGION	666 177,00	457 857,64	4 130,00	68,70	69,30
SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT	769 420,00	191 733,00	0,00	24,90	24,90
SUBVENTIONS DES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	0,00	0,00	0,00	/	/
SUBVENTIONS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE	255 660,00	255 668,00	0,00	100,00	100,00
AUTRES SUBVENTIONS	219 660,00	127 846,50	0,00	58,20	58,20
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	2 887 570,00	2 864 087,55	0,00	100,40	99,20
TAXE D'AMENAGEMENT	1 300 000,00	1 706 348,18	0,00	131,30	131,30
AUTRES TAXES D'URBANISME	0,00	873,00	0,00	/	/
PARTICIPATIONS DIVERSES	0,00	0,00	0,00	/	/
DOTATIONS DE SOUTIEN	0,00	479 288,77	0,00	/	/
AUTRES RECETTES	16 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES SUBVENTIONS ET DOTATIONS	**6 989 490,00**	**7 692 323,24**	**18 555,00**	**110,10**	**110,20**
EMPRUNTS	20 911 687,57	8 000 000,00	0,00	38,30	38,30
CREDIT LONG TERME RENOUVELABLE	1 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES PRETS OU AVANCES	4 273 167,00	4 301 978,38	0,00	100,70	100,70
RECETTES DIVERSES	3 384 276,00	36 543,17	1 669 000,00	1,10	50,40
TOTAL DES EMPRUNTS ET RECETTES DIVERSES	**29 919 130,57**	**12 338 521,55**	**1 669 000,00**	**41,20**	**46,80**
TOTAUX	**36 908 620,57**	**20 030 844,79**	**1 687 555,00**	**54,30**	**58,80**

Les recettes réelles d'investissement 2022 s'élèvent à **21,7 M€** : 20,03 M€ réellement titrés sur l'exercice 2022 et 1,68 M€ de reports (contre 35,32 M€ en 2021 soit 35,03 M€ titrées et 0,29 M€ reportées).

Les recettes d'emprunt de l'année 2022 s'élèvent à **8 M€** contre 13,2 M€ en 2021. Le montant du recours à l'emprunt diminue du fait d'une affectation plus importante des ressources propres pour financer l'investissement.

De plus, le montant du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) s'élevait à 9,8 M€ en 2021 pour **2,9 M€** en 2022. Pour rappel, la collectivité perçoit le FCTVA en année N sur la partie des dépenses d'investissement éligibles réalisés en N-1. Le montant FCTVA perçu en 2021 était donc plus important du fait de la réalisation de 2 grands projets en 2020, Marcombes et Scène Nationale, et qu'aucun versement FCTVA n'avait eu lieu en 2020.

II – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NATURE DES DEPENSES BUDGET PRINCIPAL (Mouvements réels)	PREVISIONS 2022	REALISATIONS 2022	RESTES A REALISER 2022	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	TAUX DE REALISATION (R+RàR/P) EN %
FRAIS D'ETUDES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 215 288,69	4 035 142,19	2 140 856,33	55,90	85,60
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	3 449 162,95	295 910,12	2 352 115,11	8,60	76,80
INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	132 822,98	156 364,42	10 073,08	117,70	125,30
ACQUISITIONS MOBILIERES	5 346 664,03	3 033 397,92	1 476 488,37	56,70	84,30
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 184 246,89	1 383 260,06	4 813,70	63,30	63,50
TRAVAUX DE BATIMENTS	25 511 343,47	19 317 445,87	4 154 209,91	75,780	92,00
TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	/	/
TRAVAUX D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION	0,00	367 251,38	0,00	/	/
TRAVAUX D'ESPACES VERTS ET AMENAGEMENT TERRAINS	2 722 319,55	2 003 594,50	485 497,98	73,60	91,40
AUTRES TRAVAUX ET AVANCES POUR TRAVAUX	87 700,00	238 278,16	8 352,00	271,70	281,20
OPERATIONS SOUS MANDAT	46 510,71	0,00	21 967,20	0,00	47,20
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	**46 696 058,73**	**30 830 644,62**	**10 654 373,68**	**66,00**	**88,80**
CAPITAL DES EMPRUNTS	17 776 000,00	17 608 330,29	0,00	99,10	99,10
INTERETS COURUS NON ECHUS	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES DETTES	13 760,00	67,08	0,00	0,50	0,50
CREDIT LONG TERME RENOUVELABLE	1 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PARTICIPATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	/	/
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 264 264,00	4 756 997,91	0,00	90,40	90,40
DEPENSES DIVERSES	370 000,00	8 794,41	0,00	2,40	2,40
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES ET DIVERSES	**24 774 024,00**	**22 374 189,69**	**0,00**	**90,30**	**90,30**
TOTAUX	**71 470 082,73**	**53 204 834,31**	**10 654 373,68**	**74,40**	**89,40**

D'un point de vue comptable, il existe deux grands agrégats de dépenses d'investissement :
- Les dépenses d'équipement : il s'agit des dépenses concourant à l'évolution du patrimoine communal, la plupart se traduisant par la modernisation, l'embellissement et l'adaptation au changement climatique de la Ville : frais d'études, frais d'insertion des appels d'offres, travaux et avances sur travaux, logiciels, acquisitions mobilières et immobilières, opérations sous mandat faites pour le compte de tiers. C'est la somme des chapitres 20, 21, 23 et 204.

- Les dépenses à caractère financier et les dépenses diverses : il s'agit essentiellement du remboursement du capital des emprunts et autres dettes contractées par la commune, ainsi que du versement d'avances. C'est la somme des chapitres 10, 13, 16, et 27.

L'exercice 2022 compte 30,83 M€ de dépenses d'équipement auxquelles viennent s'ajouter 10,65 M€ de reports, c'est-à-dire des opérations engagées en 2022 avec des crédits 2022, mais dont tout ou partie du paiement comptable se fera en 2023. Le total de **41,48 M€** comprend les dépenses d'études, de travaux, d'acquisition mobilières et foncières ainsi que les subventions d'équipement, correspond à un niveau élevé d'investissement.

Ceci s'explique notamment par le démarrage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements votée en juin 2021 :

- Gymnase Edith Tavert : 7,81 M€
- Travaux de rénovation thermique : 2,3 M€
- Rénovation du stade de l'espérance : 1,1 M€
- Végétalisation des cours d'école : 1,09 M€
- Budgets participatifs : 83 k€ *(Cuisine Mandela, Passionnément Cheval, Espace de jeux Montjuzet, Vergers collectifs des Côtes de Clermont)*
- Centre santé de la Fontaine du Bac : 85 k€
- Groupes scolaires Travaux : 0,7 M€
- Plan guide du quartier Saint-Jean : 1,83 M€
- Basilique Notre Dame du Port – Crypte : 0,45 M€
- GS Curie extension restaurant scolaire : 0,47 M€
- Réhabilitation du complexe sportif Philippe Marcombes : 1,46 M€
- Véhicules et accessoires : 0,18 M€
- Scène Nationale : 0,37 M€
- Rénovation de l'église des Minimes : 0,87 M€
- Aménagement Champratel : 0,6 M€
- Rénovation de la salle du Lieu-dit (Le Petit Vélo) : 57 k€
- Aménagement pôle petite enfance La Gauthière : 0,11 M€

Les autres dépenses d'investissement, financières et exceptionnelles, comprennent le remboursement du capital des emprunts souscrits pour 17,61 M€, ainsi que l'annuité à l'EPF SMAF pour 3,2 M€.

Les annexes vous sont transmises par voie dématérialisée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de vous prononcer favorablement sur l'adoption du compte administratif 2022.

TOTAL VOTANTS :	54	=	45 Conseillers Présents	+	10 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	44	=	Pour : 40	+	Contre : 4		
Abstention :	10						

1) Marion CANALES est élue présidente de séance à l'unanimité pour la question n°5.
2) M. le Maire quitte la séance. M. le Maire ne prend part ni au débat ni au vote du Compte Administratif.
3) Le Compte Administratif 2022 est adopté à la majorité (cf. détail des votes dans tableau ci-dessus).

Pour ampliation certifiée conforme. Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI